

En application de l'article 66 du décret du 24.07.97 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, le Pouvoir organisateur des écoles communales de JALHAY, après avoir pris l'avis de la Commission paritaire locale, adopte le projet éducatif suivant:

PROJET EDUCATIF

Le Pouvoir organisateur des écoles communales de Jalhay fait siennes les valeurs reprises dans les décrets du

24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'école et du 14 mars 1995 relatif à l'école de la réussite.

Il entend défendre, dans le respect et la tolérance, des écoles ouvertes à tous, respectueuses de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, proches du citoyen, centrées sur le développement et l'épanouissement de l'enfant.

1. Citoyenneté responsable

Les écoles communales de Jalhay proches du citoyen sont démocratiques.

Gérées par des responsables élus, elles s'efforcent de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.

Elles encouragent le jeune à participer à la construction d'une société démocratique et l'amènent à s'exercer à la citoyenneté responsable en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

Elles sont par excellence le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.

Respectueuses de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elles sont des écoles de tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non engagement et de passivité; elles s'enrichissent de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

2. Respect des droits de l'enfant

Les écoles communales, respectueuses des droits de l'enfant, prennent en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elles visent à son mieux-être affectif, physique et intellectuel.

La gestion dynamique des écoles génère une qualité de vie qui privilégie l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique, ...

Le dialogue, le débat d'idées, la collégialité, suscitent la motivation nécessaire pour atteindre ces objectifs.

L'erreur dans le comportement social et dans l'apprentissage des compétences de base ne sera plus sanction mais au contraire source de défis, d'ajustements et de dépassement de soi.

3. Maîtrise des compétences de base

Les écoles communales s'engagent à amener les enfants qui leur sont confiés à la maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

4. Egalité des chances

Les écoles communales, ouvertes à tous, refusent toute sélection sociale ou économique: elles réservent une sollicitude équitable envers tous les enfants qui leur sont confiés.

Projet éducatif adopté le 9 septembre 1998.

Par le Collège,
Le Bourgmestre,

Le Secrétaire communal,

(sé) G.VITRIER

(sé) M.BOULANGER